



communiqué

Date

Pour publication

Le 17 novembre 1987

NO 215

RÉSERVE FAUNIQUE NATIONALE DE L'ARCTIQUE -
LE CANADA DEMANDE INSTAMMENT LA PROTECTION TOTALE
DES RESSOURCES FAUNIQUES COMMUNES

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable William McKnight, ministre des Affaires indiennes et du Nord, l'honorable Tom McMillan, ministre de l'Environnement, et l'honorable Marcel Masse, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont annoncé que le Canada a transmis au gouvernement des États-Unis des commentaires sur le Rapport et la recommandation soumis au Congrès par le ministère américain de l'Intérieur et visant à ouvrir la plaine côtière de l'Alaska dans la Réserve faunique nationale de l'Arctique (RFNA) à l'exploitation pétrolière. Le Canada continue de presser les États-Unis de protéger les habitats critiques de la plaine côtière de l'Alaska, dont dépend la faune commune aux deux pays.

Dans ses commentaires, le Canada fait remarquer que le meilleur moyen d'assurer l'avenir des nombreuses espèces fauniques communes de la plaine côtière serait que les États-Unis suivent l'exemple déjà établi à la fois pour les terres adjacentes à la RFNA et pour le côté canadien de la frontière, autrement dit de désigner la plaine côtière de la RFNA comme zone de nature sauvage. Le document reprend les parties du rapport américain sur lesquelles le Canada n'est pas d'accord et fait état des préoccupations suscitées à propos des parties de la plaine côtière de l'Alaska qui sont de la plus haute importance pour les espèces fauniques transfrontalières.

.../2